



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Cultures Connectées

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public , GIE -
Groupement d'intérêt économique , Laboratoire de recherche , Organisme de formation

Domaines secondaires

Numérique , Innovation , Cinéma et audiovisuel , Spectacle vivant , Manifestations
culturelles , Disque et livre , Éducation artistique et culturelle , Arts plastiques et visuels ,
Patrimoine et inventaire , Économie culturelle , Langues et cultures régionales

Date de fin de publication

26 avril 2023

La Drac et la Région Nouvelle-Aquitaine renouvellent en 2023 l'appel à projets
Cultures Connectées afin de soutenir l'émergence et le développement de créations
artistiques et d'outils de médiation enrichis par des technologies numériques.

Échéances

Fin de dépôt des dossiers : 26 avril 2023

Etude des dossiers : 3 juillet 2023

Prise de décision : 3 juillet 2023

Objectifs

Les projets doivent avoir un lien fort avec le champ artistique ou patrimonial et
doivent s'inscrire dans l'un des deux axes suivants :

Axe Création : soutenir des formes artistiques incorporant des

expérimentations numériques dans leur narration (interactivité publics - scène, projections, nouvelles narrations faisant appel à la réalité virtuelle et augmentée, etc.).

Axe Médiation : soutenir des projets innovants de transmissions (médiation culturelle, éducation artistique et culturelle, valorisation) dont l'objet est le développement de supports numériques permettant un rapport augmenté à une création ou à un élément patrimonial (ex. : applications, web-apps, dispositifs réalité virtuelle et augmentée).

Bénéficiaires

Tout type d'opérateur peut être susceptible de bénéficier d'un financement (association, collectivité territoriale, entreprise, artiste-auteur, établissement public, etc.).

Critères de sélection

Critères généraux

dimension novatrice de la démarche
lien avec le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et ses publics
travail avec des acteurs locaux (prestataires techniques, rédactionnels, etc.)
modèle économique viable et pérenne
utilisation de logiciels libres
attention portée au pilotage, à l'évaluation et à la valorisation du projet
sobriété numérique (la solution numérique imaginée doit intégrer un impact environnemental le plus faible possible en questionnant les critères suivants : utilisation soutenable d'équipements et de matériels, lutte contre l'obsolescence programmée, volume et conditions de transfert des données, etc.)

Critères spécifiques

Axe création :

qualité de la démarche et des intentions artistiques
hybridation des esthétiques

modèle de diffusion auprès des publics

Axe médiation :

qualité de l'éditorialisation

caractère transposable ou reproductible du support

renouvellement des usages (interactivité, relations interpersonnelles...)

Comment faire ma demande ?

Le dossier de candidature doit parvenir exclusivement par voie numérique à l'adresse candidature@cultures-connectees.fr.

Les porteurs de projets peuvent solliciter un rendez-vous d'accompagnement en amont de la candidature définitive auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine (service Numérique culturel) et de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Cette sollicitation se fait par l'envoi par mail à l'adresse candidature@cultures-connectees.fr d'une courte note d'intention avec comme éléments :

nom du porteur de projet

titre du projet

descriptif (objectifs, fonctionnalités, publics, calendrier)

partenariats

Correspondants

Service Numérique culturel

0587213055